

Exemple de régularisations prévisionnelles et fin de contrat : l'assistante maternelle a démarré un contrat au 1^{er} septembre : 40h x 37 semaines x 3€. Un avenant a été signé au 1^{er} juin de la 2^{ème} année : 45h x 37 semaines x 3€. Le contrat est rompu le 30 avril de la 3^{ème} année.

Date d'anniversaire du contrat : 1 ^{er} septembre		1 ^{ère} année :	2 ^{ème} année :	3 ^{ème} année :
A = Total des heures rémunérées par mensualisation	Nbre d'heures mensualisées <i>(nbre d'heures x nbre semaines)/12</i>	(40h x 37 semaines) /12 = 123,33 h/mois	(40h x 37 semaines)/12 = 123,33 h (45h x 37 semaines)/12 = 138,75 h	(45h x 37 semaines)/12 = 138,75 h
	X nbre de mois rémunérés	12 mois	De sept à mai : 123,33 h x 9 mois De juin à août : 138,75 h x 3 mois	8 mois
	Total de chaque période	A ₁ : 1 480 h	A ₂ : 1 526,25 h	A ₃ : 1 110 h
B = Total des heures d'accueil effectuées	Nbre de semaines travaillées	37 sem.	37 sem.	27 sem.
	X nbre d'heures hebdomadaires	40 h	De sept à mai : 31 semaines à 40h = 1 240 h De juin à août : 6 semaines x 45 h = 270 h	45 h
	Total de chaque période	B ₁ : 1 480 h	B ₂ : 1 510 h	B ₃ : 1 215 h
Différence	B - A = C	C ₁ : 0 h	C ₂ : - 16,22 h	C ₃ : + 105 h
Total C = C₁ + C₂ + C₃		0 - 16,22 + 105 = 88,78 heures		
Si le nombre d'heures est négatif à la fin du contrat, le trop perçu reste acquis à l'assistant maternel				
Si le nombre d'heures est positif à la fin du contrat, vous devez payer ces heures et les déclarer à Pajemploi		Montant dû : C x taux horaire = 88,78 h x 3 € = 266,34 €		